

Solidaires, un syndicalisme de transformation sociale

ASSO adhère à l'Union syndicale Solidaires, au même titre que 55 autres syndicats professionnels. Notre syndicalisme se veut démocratique, au sein des entreprises, associations ou services publics, ainsi qu'au sein de nos propres syndicats.

Solidaires se revendique d'un syndicalisme de transformation sociale, pour l'émancipation de tou.tes. C'est pourquoi nous nous mobilisons dans les **luttés sociales, écologistes, féministes, antiracistes, contre les violences policières et les discriminations, etc.**

Pour plus d'informations :

solidaires.org

(campagnes, contacts, formations...)

la-petite-boite-a-outils.org

(outils pratiques sur les conditions de travail)



Adhérer à ASSO

Tout.e salarié.e, quel que soit son âge, peut librement adhérer au syndicat de son choix (art. L.411-5 du Code du travail, loi du 17 mars 1920).

ASSO, syndique les salarié.e.s des associations et syndicats, ainsi que les volontaires en service civique, les stagiaires et les demandeur.se.s d'emploi.

Téléchargez le bulletin d'adhésion sur : syndicat-asso.fr/adherez



Nous contacter :

contact@syndicat-asso.fr

www.syndicat-asso.fr

Facebook : SyndicatASSO

Twitter : @SyndicatASSO

A Paris :

**Syndicat ASSO - Union syndicale Solidaires
31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris**

En régions :

**Voir les contacts des sections locales
syndicat-asso.fr/contacts**

**Vous pouvez aussi contacter les Solidaires locaux
solidaires.org/-Les-Solidaires-locaux-**



**ACTION DES SALARIÉ.E.S
DU SECTEUR ASSOCIATIF**
syndicat-asso.fr

Un syndicat pour les salarié.es associatifs !

L'associatif regroupe des domaines très variés : solidarité internationale, environnement, social, sport, éducation populaire, etc. Les valeurs et les projets des associations suscitent un fort engagement de la part de leurs salarié.e.s. Pourtant...

Les associations sont des laboratoires de statuts précaires



Malgré la diversité de nos lieux de travail, nous faisons face aux mêmes difficultés : précarité, isolement, surcharge, perte de sens dans le travail ne sont pas une fatalité ! ASSO syndique tou.te.s les salarié.e.s, demandeur.se.s d'emploi et autres statuts précaires.

Passons à l'action !

Rassemblons-nous, partageons nos expériences, libérons la parole, faisons respecter nos droits et agissons dans et pour nos associations !

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

Un lieu d'échange syndical

✕ **Des permanences** tenues par les sections locales pour s'organiser et se défendre localement, faire le point sur l'actualité sociale, apporter une aide juridique à celles et ceux qui en ont besoin.

✕ **Des ressources partagées** : commissions thématiques nationales, supports juridiques et syndicaux, analyses des politiques publiques, partages d'expériences.

✕ **Des formations** pour connaître nos droits, échanger sur nos pratiques d'actions et d'accompagnement.

On a toutes droit à 12 jours de congés pour formation économique, sociale et syndicale (CFESS) sur notre temps de travail !

Des luttes collectives

✕ **Des actions contre la libéralisation du modèle associatif** et pour la défense des salarié.e.s (requalification des contrats aidés, maintien des subventions de fonctionnement).

✕ **Des mobilisations contre les attaques sociales interprofessionnelles** comme celles des « lois travail » et les réformes des retraites.

Des actions dans toutes les associations

✕ **Créer du collectif** syndical et mettre en place des actions de défense des conditions de travail (même dans les toutes petites structures)

80 % des associations employeuses ont moins de 11 salarié.es, seuil en dessous duquel il n'y a pas de représentante du personnel (sauf dérogation).

✕ **Défendre** le personnel dans les associations par l'élection et le soutien de représentant.e.s du personnel (CSE).

✕ **Désigner et former** des équipes syndicales

✕ **Faire valoir les intérêts des salarié.e.s** dans les accords d'entreprises et les conventions

Depuis 2017, ASSO et Solidaires sont représentatifs dans les conventions collectives de l'animation des chantiers d'insertion (ACI) et des CIVAM.

Faire respecter le droit du travail dans les associations

La dépendance aux subventions publiques, le développement du financement sur projet, et la volatilité des financements du privé contribuent à précariser les salarié.e.s associatif.ve.s.

Trop souvent, nous sommes poussé.e.s à accepter la dégradation de nos conditions de travail pour conserver nos emplois et maintenir l'activité des associations. Précarité, participation ambiguë à la gouvernance des associations, injonction au travail bénévole, articulation difficile entre les bénévoles / salarié.e.s / usager.e.s, nos employeur.euse.s en oublient souvent le droit du travail !

Avec ASSO, nous revendiquons :

Des conditions de travail dignes :

- abrogation de tous les contrats dérogatoires au code du travail et requalification de tou.te.s les travailleur.ses en contrat « normal »
- une convention collective pour tou.te.s...

Une démocratie associative :

- des institutions représentatives du personnel dès le 1^{er} salarié.e.s
- la participation de représentant.e.s salarié.e.s aux conseils d'administration...

Contre la libéralisation du secteur :

- la fin de l'expérimentation des contrats à impact social et de la logique d'appels à projet
- la mise en place de subventions pluriannuelles...